

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 88 (1961)
Heft: 3

Artikel: Protection de la nature
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Emile. — Qu'est-ce que tu me tricotes là ? J'aimerais bien le savoir !

Rosa. — Eh bien ! puisque je me marierai un jour, je fais une fasce pour emmailloter les enfants.

Emile. — Bien, d'ici là, les gerces auront le temps d'en faire de bons repas !

Isaac Rouiller.

Patois de Troistorrents (Vs).

Protection de la nature

On sait que l'Etat de Vaud et la commune de Château-d'Oex ont signé une convention créant une réserve à la Pierreuse, dite aussi Parc national vaudois. Or, la Ligue vaudoise procède à l'achat de terrains annexes, assurant l'intégrité des abords de ce magnifique territoire. On assure qu'il y a présentement à la Pierreuse environ 200 chamois et une dizaine de bouquetins, qui font l'objet d'une expérience d'acclimatation.

La remarquable région des pâturages d'Argnaulaz, de Lioson et de Tannay, dans le haut vallon de l'Eau Froide, a été l'objet d'un projet de réserve de la part du Cercle de sciences naturelles de Vevey-Montreux. On apprend que les pourparlers ont abouti.

Un projet de réserve intéressant concerne aussi la zone de marais de la région de Bogiy-Bossey, près de Nyon, à la source de la Versoix. Elle est le lieu d'une expé-

rience de réacclimation des castors, par les naturalistes genevois. De plus, elle est connue des ornithologues comme étant l'unique site où niche encore, chez nous, le magnifique oiseau qu'est le courlis cendré. Le *Conteur* se réjouit de ces bonnes nouvelles.

A propos d'une vieille chanson de Marc à Louis

J'eus dernièrement le plaisir d'une visite de M. Lucien Rubattel, ancien conseiller d'Etat, à Vuibroye, un ami du patois et des vieilles choses. Il me faisait cadeau d'un chansonnier datant d'il y a tantôt cent ans et qui contient entre autres une chanson d'origine française, intitulée : *La table à rallonge*.

Il s'agit d'un jeune paysan qui est d'abord seul, puis qui se marie et ajoute une première... rallonge à sa table. Vient une petite fille qui donne la... deuxième rallonge. Le gendre fait la troisième, puis ce sont des petits-enfants. Enfin il est octogénaire et, c'est au paradis, qu'il mettra la... dernière rallonge.

Or, notre cher Marc à Louis, à ses débuts d'écrivain patois, faisait volontiers des traductions. Avec cette idée amusante, il avait composé la délicieuse chanson *La trabllia à ralondze* que les vieux patoisants du Jorat entonnent avec plaisir, tel le bientôt nonagénaire Eugène Cavin à Moudon, pour qui elle est sa chanson de prédilection.

Mais la traduction patoise de Marc à Louis est beaucoup plus riche et savoureuse que la française. C'est ainsi que le héros de la chanson, papa de sa première fille, s'en va à l'Etat civil et dit :

*Mein vé, tandu que lo bolet ie rondze
Vito traci vè lo pétabosson !
Et pu mettré la seonda ralondze,
No sein trâi avoué lo poupon.*

Ces couplets, soit en patois du Jorat, soit en français se chantent sur l'air du « Chasseur de chamois », de Louis Favrat.

CAFÉ ROMAND

LOUIS PÉCLAT

LAUSANNE PL. ST FRANÇOIS 2